

Sutton, le 25 février 2014

Diane Jean, présidente, Régie de l'énergie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2
courriel : diane.jean@regie-energie.qc.ca

Objet : Projet lecture à distance phase 2 et 3, d'Hydro-Québec

Madame la présidente,

ATTENDU QUE, le 28 octobre 2013, Hydro-Québec a déposé à la Régie de l'énergie une demande afin d'obtenir l'autorisation requise de poursuivre le déploiement des compteurs à radiofréquences pulsées dans le cadre du projet Lecture à distance phases 2 et 3;

ATTENDU QUE la décision favorable au déploiement de la phase 1 a été prise, quant aux effets sur la santé des radiofréquences, en se basant erronément sur des études d'exposition à court terme, ainsi qu'au Code de sécurité 6, non-pertinent en ce qui concerne une exposition continue (à long terme) à des ondes pulsées ;

ATTENDU QUE, en outre des pouvoirs réglementaires prévus à loi sur les compétences municipales, toute municipalité locale peut adopter tout règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général de sa population ;

ATTENDU QUE la Ville de Sutton a demandé un moratoire concernant l'installation des compteurs dits « intelligents » et qu'Hydro-Québec ne respecte pas les moratoires demandés par les municipalités ;

ATTENDU QUE, la question de savoir si les radiofréquences peuvent causer un cancer, surtout dans les cas d'utilisation à long terme, est une question qui demeure importante ;

ATTENDU QUE, la publication récente de données non fragmentaires, de **Hardell L et al.** (Use of mobile phones and cordless phones is associated with increased risk for glioma and acoustic neuroma. *Pathophysiology* 20 (2013) 85-110) démontre clairement que le risque de développer un gliome ipsilatéral sur 10 ans d'utilisation du cellulaire, est

doublé. Il est même quadruplé si l'utilisation du cellulaire a commencé en bas âge (< 20 ans). Il est aussi quadruplé avec l'utilisation des téléphones sans fil. Le neurome acoustique, une tumeur bénigne, se développe de façon ipsilatérale, 2-4 fois plus souvent chez les usagers du cellulaire pendant 10 ans, et jusqu'à 7 fois plus souvent si l'utilisation du cellulaire a commencé en bas âge (< 20 ans) ;

ATTENDU QUE plusieurs études épidémiologiques associent une augmentation du risque de cancer lorsque la population est exposée aux radiofréquences pendant plus de 10 ans, notamment : **Dode** AC et al. Mortality by neoplasia and cellular telephone base stations in the Belo Horizonte municipality, Minas Gerais state, Brazil. *Science of the Total Environment* 409 (2011) 3649-3665; **Eger** H et al. The Influence of Being Physically Near to a Cell Phone Transmission Mast on the Incidence of Cancer. *Umwelt Medizin Gesellschaft* 17,4/ 2004 ; **Szmigielski** S. Cancer morbidity in subjects occupationally exposed to high frequency (radiofrequency and microwave) electromagnetic radiation *Sic Total Environ* 1996;180:9-17, pour n'en citer que quelques-unes ;

ATTENDU QUE l'on ne peut pas associer l'augmentation du risque de cancer à un effet thermique des radiofréquences ;

ATTENDU QUE les effets non thermiques d'une exposition aux radiofréquences à long terme sont non reconnus par le Code de sécurité 6, et que par conséquent, on ne peut s'y référer pour prétendre que les radiofréquences émises par les compteurs dits « intelligents » sont sécuritaires ;

ATTENDU QUE la population va être exposée contre son gré aux radiofréquences pulsées des compteurs dits « intelligents » sur une base continue et pendant de nombreuses années ;

ATTENDU QUE, le 29 mai 2013, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité une motion pour demander à Hydro-Québec d'évaluer d'autres options afin de ne pas pénaliser financièrement ses clients qui ne veulent pas de compteurs « intelligents » et leur offrir le choix d'un autre type de compteur sans leur imposer des frais punitifs qui sont actuellement de 137\$ à l'installation et de 206\$ annuellement ;

Afin de ne pas mettre notre santé en péril dans les années à venir, ma famille et moi demandons à la Régie :

- de nous communiquer les options non punitives financièrement qui seront offertes aux clients qui ne veulent pas de compteurs dits « intelligents », avant l'approbation du projet lecture à distance phase 2 et 3 d'Hydro-Québec,;

- de ne pas approuver le projet lecture à distance phase 2 et 3 d'Hydro-Québec tant qu'une étude indépendante n'aura pas démontré la sécurité à court et à long terme des compteurs à radiofréquences pulsées que la société d'État veut installer dans notre région ;
- de revoir sa décision concernant les effets non thermiques des radiofréquences surtout lors d'expositions prolongées.

Veuillez déposer cette demande aux dossiers : R-3854-2013 et R-3863-2013.



Jean-Pierre Boisvert
492 French Horn,
Sutton, Qc. JOE 2K0

cc Greffe de la Régie : greffe@regie-energie.qc.ca

cc Martine Ouellet, ministre du MRNQ : ministre@mrfn.gouv.qc.ca

cc Réjean Hébert, ministre du MSQ : ministre@msss.gouv.qc.ca

cc Yves-François Blanchet, ministre du MDDEFP : yfblanchet-drum@assnat.qc.ca

cc Amir Khadir, Québec Solidaire : akhadir-merc@assnat.qc.ca

cc Gilles Ouimet, Parti Libéral : gouimet@assnat.qc.ca

cc Le Comité des personnes en situation de handicap du NPD (fédéral) : cpesh@ndp.ca

cc Libby Davies, responsable de la Santé au NPD : libby.davies@parl.gc.ca

cc Louis Dandenault, maire de Sutton :

cc Jean-François D'Amour, directeur général de la Ville de Sutton : jf.damour@sutton.ca

cc Robert Desmarais, directeur général de la MRC Brome-Missisquoi : rdesmarais@mrcbm.qc.ca

cc Arthur Fauteux, préfet de la MRC Brome-Missisquoi : afauteux@ville.cowansville.qc.ca

cc Pierre Jacob, député NPD dans Brome-Missisquoi : pierre.jacob@parl.gc.ca

cc Brigitte Blais, AQLPA brigitte.blais@aqlpa.com